

Projet Educatif de Territoire 2019 / 2022

Le contexte

Engagée depuis de nombreuses années pour la réussite éducative des enfants et des jeunes, la commune de Craponne mène depuis 2014 un travail de réflexion autour d'un Projet Educatif de Territoire (PEDT). Les réflexions des dernières années ont abouti à un outil de pilotage concerté d'actions collectives partagées et de progrès continu qui permet de définir des priorités éducatives sur la commune pour les 0-18 ans.

La démarche

L'équipe du Pôle Enfance Jeunesse a mis en place une démarche propre à la commune, basée sur plusieurs points d'étape :

- **Novembre 2018** : rencontres avec les élus en charge de la Petite Enfance, des Affaires scolaires et de la Jeunesse. Définition d'un PEDT et des orientations des élus, présentation de la méthodologie de son élaboration et de ses étapes,
- **21 janvier 2019** : présentation de la démarche PEDT aux partenaires,
- **Mars 2019** : réunion de 3 groupes de travail par tranche d'âge :
 - 0-6 ans : vendredi 8 mars 2019 ;
 - 6-12 ans : vendredi 15 mars 2019 ;
 - 12-18 ans : lundi 4 mars 2019 ;
- **11 juillet 2019** : retour des groupes de travail aux élus et arbitrages effectués par ces derniers ;
- **8 octobre 2019** : retour des groupes de travail aux partenaires ;
- **Décembre 2019** : rédaction du PEDT et d'une synthèse diffusés aux partenaires ;
- **Début 2020** : 1^{er} groupe de travail sur la mise en place d'un événement pour les 6-12 ans.



Les actions

Ce Projet Educatif De Territoire élargi aux 0-18 ans devrait permettre la mise en place de nouvelles actions : temps d'échanges entre parents, création d'un temps festif pour les 6-12 ans, valorisation des chantiers jeunes... travaillées en partenariat avec les différents acteurs présents sur le territoire.

travaillées en partenariat avec les différents acteurs présents sur le territoire.

Loin d'être une fin en soi, ce PEDT est donc le début d'un travail partenarial autour de l'enfance et de la jeunesse qui ne pourra déboucher que sur davantage de projets communs, de mutualisation et de retombées positives sur la population enfantine et jeune. Il appartient à chacun des acteurs de le faire vivre en se l'appropriant, en privilégiant le partenariat et en participant aux différentes actions.



MAIRIE DE CRAPONNE

1 place Charles de Gaulle
BP 14 - 69290 Craponne

HORAIRES :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :
8h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30
Mercredi et Samedi :
8h30 > 12h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser